

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 DECEMBRE 2005**

**215x05**

**ZAC DE PALLIERES**  
**MODIFICATION DU PROGRAMME GLOBAL**

Lors de sa séance du 23 Septembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé le Plan d'aménagement de zone et le dossier de réalisation de la ZAC de PALLIERES.

Ce projet comportait un secteur où devait être créée trente logements locatifs bénéficiant de financements sociaux.

Afin de tenir compte de la demande en logement, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le programme global de construction et prévoir en plus des 30 logements locatifs bénéficiant de financements sociaux, 20 logements à coûts maîtrisés.

Cette modification mineure n'aura aucune incidence sur l'étude d'impact d'origine.

Après avoir entendu l'exposé, le CONSEIL MUNICIPAL:

- APPROUVE la modification du programme global de construction.
- DECIDE la création de 30 logements locatifs bénéficiant de financements sociaux et de 20 logements à coûts maîtrisés.
- SE PRONONCE comme suit:  
POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 22 décembre 2005  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER